



# pass bienvenue sion

## Règlement d'utilisation du Pass Bienvenue

### 1. Validité

- 1.1 Le pass bienvenue est valable du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. Il peut être utilisé de manière illimitée dans les 30 lieux et événements partenaires du projet.
- 1.2 Le pass bienvenue est valable uniquement sur les spectacles inscrits au programme de saison des lieux culturels. Sont exclus les spectacles programmés en location ou hors saison, ne dépendant pas de la direction artistique du lieu.
- 1.3 Le pass bienvenue est nominatif et intransmissible. Il n'est valable qu'en relation avec une pièce d'identité officielle en cours de validité (passeport, carte d'identité ou permis de conduire).

### 2. Accès

- 2.1 L'accès à l'événement culturel se fait sur réservation ou au guichet (sans réservation et dans la mesure des places disponibles) uniquement le jour de l'événement.
- 2.2 Lors de la réservation, il est demandé de préciser que vous êtes détenteur d'un pass bienvenue.
- 2.3 Aucune réservation n'est possible dans certains lieux ou événements. L'accès se fait directement au « guichet ». Il s'agit des lieux suivants :
  - a. Musique : l'Académie de Musique Tibor Varga, le Festival Arcades, le Festival Flatus, le Port Franc, le Point 11, Sion en lumières
  - b. Lieux d'expositions : la Maison du diable, la Grenette – galerie de la Ville de Sion, la Maison de la Nature, le Musée d'art, le Musée d'histoire, le Musée de la nature
  - c. Livres et lecture : la Médiathèque Valais – Sion
- 2.4 Le contrôle du pass bienvenue et de la pièce d'identité est effectué à l'entrée des lieux partenaires.

### 3. Réserves

- 3.1 La Ville de Sion se réserve le droit de refuser la commande du client et de bloquer le pass bienvenue sans indication de motifs, et dans tous les cas en présence d'abus, de présomption d'abus, ou d'utilisation de pass non valides.
- 3.2 En cas d'abus (par exemple transmission du pass à une tierce personne), le pass est annulé immédiatement.

### 4. Protection et transmission des données

- 4.1 La Ville de Sion veille au respect des dispositions légales applicables en matière de protection des données et prend des mesures de sécurité adaptées.

5. Pour toutes questions ou en cas de perte du pass, veuillez prendre contact avec :

Ville de Sion  
Accueil et intégration  
Christel Jost Sawadogo  
[c.jost@sion.ch](mailto:c.jost@sion.ch)  
027 324 15 41